

Zeitschrift: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 932

Buchbesprechung: La face cachée du Lion de Lucerne [Claude Berney]

Autor: Gavillet, André

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Suisses de Collot d'Herbois*

(ag) Claude Berney nous restitue, animée par un support romanesque, une page de l'histoire des Suisses au service de l'étranger.

Sur quelques vers de Hugo

Ne dites pas mercenaires, le terme est péjoratif et partiellement inexact. Victor Hugo l'utilise pourtant dans une longue pièce (XXXI) consacrée à la Suisse, vue dans l'optique romantique comme terre de la liberté, chassant les rois «ainsi qu'on chasse les loups». Ce poème n'est plus guère connu que par des vers isolés:

*La Suisse dans l'histoire aura le
dernier mot
Puisqu'elle est deux fois grande,
étant pauvre, et là haut.*

ou encore

*La Suisse trait sa vache et vit
paisiblement.*

Ou pour les Vaudois, pourtant épiciens:

*Gloire au chaste pays que le Léman
arrose.*

Les Suisses du service étranger n'étaient pas des mercenaires, engagés et soldés individuellement. Ils faisaient partie de «régiments capitulis», fournis par les cantons, au terme de traités d'alliance. Victor Hugo imagine une antithèse insoutenable entre la Suisse, pauvre et libre, et le rôle des soldats suisses, engagés non seulement sur les champs de bataille européens, mais utilisés aussi comme unités de répression en cas de révolte populaire ou nationale; des hom-

mes libres chez eux, liberticides hors de chez eux.

La réalité est moins romantique, non pas que les régiments suisses n'aient pas servi à mater durement des insurrections, comme celle des Hongrois au XVII^e siècle, mais la «Suisse libre» était un pays aristocratique, dans lequel la fourniture de soldats était source de pensions et de trafic. De surcroît, sur la solde due à la troupe, les officiers souvent prélevaient une retenue. L'antithèse de fait se situait entre la vénalité du système, celui d'un Ancien régime gagné par la corruption, et la rigidité de la discipline militaire.

La révolte du régiment de Châteauvieux, en 1790, à l'aube de la Révolution française, n'eut pas d'autres causes. Se croyant couverts par un décret de l'Assemblée nationale, des «comités de soldats» se constituèrent dans le régiment. Des tracts, des réclamations furent saisis. La sanction décidée par l'état-major suisse tombe sur deux hommes qualifiés de meneurs: flagellation à la courroie administrée par cent hommes, devant lesquels il fallait passer dix fois, tonte des cheveux et expulsion du régiment.

Ce fut le point de départ d'une mutinerie, de l'occupation de Nancy, puis d'une répression sanglante, la ville ayant été réoccupée avec de grands moyens militaires.

Les prisonniers du régiment, au terme de la mutinerie, furent jugés, après une rapide enquête, par des juges-officiers suisses: un homme condamné à être roué vif, vingt-trois condamnés à la pendaison, quarante-deux aux galères à vie.

C'est cette page de notre histoire méconnue, ou connue-refoulée que Berney fait revivre, opportunément, en cette veille de bi-centenaire de la Révolution.

Sur quelques vers de Chénier

Après Marignan, les cantons ne s'exposèrent plus dans la grande politique européenne. Le service hors frontières fut

privatisé. Malgré les abus de cette privatisation, le sacrifice des soldats suisses, qui aura son épisode exceptionnellement tragique dans la prise des Tuileries le 10 août 1792, fut magnifié comme un mythe. *Honneurs et fidélité* du capitaine de Vallière (il a signé son ouvrage de ce grade, mais l'auteur est toujours cité avec un galon supplémentaire de major), préfacé par le colonel-commandant de corps Ulrich Wille (chose notable, Wille prend ses distances: il ne craint pas le terme «mercenaires» et voit dans ce service «une des causes principales de la décadence de l'armée nationale à cette époque»), ce livre, *Honneurs et fidélité*, avait autrefois sa place (d'honneur) dans les bibliothèques familiales, avec sa belle reliure rouge et, gravé en dorure, le lion de Lucerne qu'on allait voir, enfants, en pèlerinage avant de prendre le bateau pour le Rütli.

Les soldats condamnés aux galères à Brest furent libérés, malgré le refus des cantons, en avril 1792 et reçus à l'Assemblée législative avec les honneurs de la séance.

André Chénier, dans des Iambes d'une ironie féroce, publiés dans le *Journal de Paris* du 15 avril 1792, a dénoncé la réception faite aux mutins (*Hymne sur l'entrée triomphale des Suisses de Châteauvieux*)

*Quarante meurtriers, chéris de
Robespierre
Vont s'élever sur nos autels
Beaux-arts, qui faites vivre et la
toile et la pierre,
Hâtez-vous, rendez immortels
Le grand Collot d'Herbois, ses
clients helvétiques
Ce front que donne à des héros
La vertu, la taverne, et le secours
des piques.*

Le capitaine de Vallière, qui, pourtant, cite un fragment de ce poème, n'en a pas compris l'ironie, écrivant qu'«André Chénier s'est abaissé en rimant une ode en l'honneur de ces galériens». On comprend mieux qu'il n'ait eu que tardivement son galon de major.

Les soldats galériens suisses se présentèrent à l'Assemblée avec leur bonnet de bagnard qu'adopta par défi l'extrême-gauche de l'Assemblée. Plus tard se fit l'amalgame avec le bonnet phrygien, symbole de l'affranchissement. J'aime

* Jacobin, extrémiste, qui arracha de justesse à l'Assemblée la réception d'honneur des Suisses. Connu ultérieurement par la dureté de la répression qu'il dirigea à Lyon, après l'insurrection de la ville.

Manipulations patentées

(y) La recherche scientifique et technologique a toujours suscité des sentiments ambigus: l'espoir et l'émerveillement de la découverte s'accompagnent traditionnellement d'une sorte de crainte devant les résultats obtenus. Comme si la part du mystère élucidé ne faisait que mettre en évidence les immensités de l'ignorance encore à vaincre; comme si le spectre grandissait à chacune de ces séances d'exorcisme que sont les grandes découvertes.

S'il est un domaine où la peur saisit au ventre, c'est bien celui de la biotechnique. La (pro)création en laboratoire, l'extraction d'un gène, les croisements sous vide, les manipulations de semence sont autant d'inquiétants miracles, qui contiennent en germes — c'est le cas de le dire — les plus belles promesses et les plus affolantes perspectives.

Mais la biotechnique n'incite pas tout le monde à la réflexion. Certains, du côté de Bâle notamment, ne perdent en tout cas pas leur pragmatisme pour autant; indépendamment du domaine, une découverte reste une découverte, c'est à dire matière à brevet et à business. Aussi bien, le conseiller national radical bâlois Felix Auer, par ailleurs directeur chez Ciba-Geigy, a demandé par voie de motion que le législateur décide une

«amélioration de la protection des brevets pour les découvertes en matière de biotechnologie». Déposée en septembre 1986 et acceptée par le Conseil fédéral deux mois plus tard, la motion Auer recevait l'approbation du Conseil national en décembre de la même année, et un an plus tard celle des Etats.

Poursuivant avec le même entrain, le Conseil fédéral présentait, en juin dernier déjà, un projet de révision partielle de la Loi fédérale du 25 juin 1954 sur les brevets d'invention. En clair, le Département fédéral de justice et police est entrée avec une rapidité exceptionnelle en matière, en vue de protéger au fur et à mesure les «progrès» de la biotechnique en matière de sélection d'espèces animales, d'acquisition de variétés végétales et de création d'autres organismes vivants. De toute évidence dans cette affaire, l'intérêt supérieur des multinationales de la chimie bâloise l'emporte sur les différents problèmes, notamment éthiques, posés par la protection des

découvertes de la biotechnique et du génie génétique. Or les produits biotechnologiques vivants sont d'une nature trop particulière pour être soumis aux mêmes règles que les autres en matière de recherche appliqués, de propriété intellectuelle, d'utilisation industrielle et de commercialisation.

Plusieurs interventions parlementaires ont soulevé les aspects éthiques et juridiques des inventions biotechnologiques, et s'interrogent sur les effets économiques, principalement pour l'agriculture et l'élevage, d'une protection allant bien au-delà de celle déjà assurée des acquisitions végétales ou des espèces. Dans leurs réponses aux procédures de consultation, les partis de gauche et plusieurs organisations, de protection de la nature ou des consommateurs par exemple, ont posé les mêmes questions et dénoncé la précipitation dont semble vouloir faire preuve le Conseil fédéral en la matière. Plus largement, les auteurs de l'Appel de Bâle demandent pratiquement la suspension de toute expérimentation biotechnologique, l'interdiction d'utiliser les découvertes faites et, bien entendu, de breveter toute forme de vie.

Il est évident que toutes ces réactions pourront au mieux freiner le zèle fédéral, dont on prendra l'exacte mesure l'année prochaine, au moment de la publication du Message sur la révision de la loi sur les brevets d'invention. ■

ces détours de l'histoire: du «deshonneur et de l'infidélité» de soldats suisses au symbole de la République française: la coiffure de Marianne.

Claude Berney nous conduit jusqu'à cette mutinerie de Nancy et au-delà tantôt en narrateur-historien, attentif au détail et jugeant l'événement, tantôt en narrateur qui focalise le récit sur un héros, Pierre Jaquet, ce qui lui permet de mieux appréhender les conditions sociales du temps, d'agencer des rencontres (Madame Necker, née Suzanne Curchod, rencontrée à Paris, le temps d'une confiance) et surtout de donner à son soldat qui quitte le pays sur un coup de tête d'amoureux, une humanité, des sentiments (nobles) et une patrie vaudoise, finalement recouvrée, tel un happy end. ■

Claude Berney. *La face cachée du Lion de Lucerne*. Editions Cabédita, préface de Jean-Louis Cornuz.

L'agriculture sous dépendance

(pi) Les grands de la chimie bâloise effectuent depuis longtemps des recherches dans le domaine de la biotechnologie, dont les applications sont nombreuses en agriculture: c'est de cette manière que l'on cherche à «produire» des vaches donnant plus de lait, des porcs plus généreux en viande ou des variétés de plantes plus résistantes aux aléas du climat. Les paysans devront-ils bientôt payer une redevance pour chaque super-porc élevé chez eux ou pour chaque tonne de blé manipulé cultivé? C'est un des enjeux de la révision de la loi sur les brevets.

En fait, ce qui pose également problème, c'est que l'objectif principal

n'est pas le renforcement des caractéristiques naturelles de résistance des plantes et des animaux, mais l'adaptation de ceux-ci aux produits chimiques: à terme, on cherche à rendre certaines plantes insensibles aux herbicides par exemple, ce qui permettra de vendre en même temps les graines et les produits phytosanitaires que ces graines supportent. En clair, plantes et animaux — et paysans avec eux — vont devenir de plus en plus dépendants de certains produits chimiques bien précis, les seuls qu'ils supporteront.

On comprend l'importance de l'enjeu financier pour la chimie bâloise.